

Autoroute A 831

Le projet entre dans une nouvelle phase

L'avis d'appel public européen à concurrence, en vue de l'attribution du contrat de concession de travaux publics, a été publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) du samedi 4 février.

Ce lancement a logiquement suivi la signature, le 31 janvier, du protocole d'accord financier entre l'État et les deux Départements de la Vendée et de la Charente-Maritime.

Déclaré d'utilité publique en juillet 2005, le projet d'autoroute A 831 Fontenay-le-Comte - Rochefort (64 km dont près de 50 en Charente-Maritime) entre dans une nouvelle phase.

Lors de sa session budgétaire de décembre 2011, le Conseil général a adopté un rapport confirmant à l'État la participation financière maximale du Département de la Charente-Maritime, qui assume le rôle de chef de file des collectivités du Poitou-Charentes. Cette participation comprend une fraction (33,33 %) de la subvention d'équilibre de base (soit 91,66 M€) et une fraction (4/9) du surcoût environnemental (soit 55,57 M€).

En même temps, le Département a demandé à l'État l'inscription dans le cahier des charges de la suppression du péage de Tonny-Charente.

